

DEPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE
BOULOGNE SUR MER

COMMUNE DE COLEMBERT

62142

CANTON DE
DESVRES

Le 15 février 2014

Téléphone : 03.21.33.30.88

Télécopie : 03.21.32.36.32

e-mail : communedecolembert@wanadoo.fr

site internet : www.colembert.fr/

INFORMATIONS MUNICIPALES

Horaires et Permanences de la Mairie

Ouvert au public : le mercredi : de 09 h 00 à 12 h 00
 le jeudi : de 14 h 00 à 17 h 00
 le vendredi : de 16 h 00 à 19 h 00

Durant les vacances scolaires, la mairie sera ouverte les mardis et jeudis de 15 h à 17 h.

Monsieur Michel MUSELET, Maire, reçoit tous les vendredis de 17 h 00 à 19 h 00 et sur rendez-vous.

Urbanisme : Monsieur Etienne MAES, 1^{er} Adjoint, reçoit sur rendez-vous.

Horaires d'Ouverture de la Bibliothèque

Le mercredi : de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 00.

Le vendredi : de 17 h 00 à 19 h 00.

Le samedi : de 10 h 00 à 12 h 00.

Horaires d'Ouverture de l'Agence Postale Communale

L'Agence Postale Communale située, 27 rue Principale est ouverte au public

Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30

Contact téléphonique: 03 21 30 19 18

Inscription sur les listes électorales

Afin de pouvoir voter au scrutin des élections européennes le 25 mai prochain, les personnes atteignant l'âge de 18 ans entre le 1^{er} janvier 2014 et le 24 mai 2014, doivent vérifier en mairie s'ils sont bien inscrits sur les listes électorales.

Cette démarche devra être faite avant le 1^{er} mars 2014.

Recensement

Le recensement est nécessaire et obligatoire.

Tous les garçons et les filles sont tenus de se faire recenser à partir du mois où ils atteignent l'âge de 16 ans.

Une attestation de recensement leur sera remise; elle est indispensable pour passer les examens, les concours ou le permis de conduire.

Les jeunes concernés sont priés de se présenter au secrétariat de Mairie munis de leur livret de famille.

Délais de validité de la Carte d'Identité

La Sous-préfecture de Boulogne sur Mer nous demande d'informer la population que :

- depuis le 1er Janvier 2014, les cartes d'identité délivrées **après le 1^{er} janvier 2004**, seront valides durant **15 ans**.
- *Les cartes d'identité délivrées avant le 1^{er} janvier 2004, doivent dès à présent, être renouvelées, puisqu'elles ne sont valables que 10 ans.*

La délivrance de la carte d'identité est gratuite mais il est indispensable de tenir compte d'un délai d'au moins un mois entre la demande et l'obtention.

Gestion des Ordures Ménagères

Le tri des ordures ménagères est une nécessité.

Il permet de minimiser la quantité de déchets à éliminer en décharge, de contribuer à la bonne gestion de l'environnement et de maîtriser les coûts de la redevance.

Pour réaliser le bon tri reportez-vous aux informations diffusées régulièrement par la Communauté de Communes et rappelées sur le calendrier.

Les bacs prévus à cet effet et mis à disposition de chaque habitation doivent être maintenus en bon état.

S'ils sont détériorés, n'hésitez pas à appeler la Communauté de Communes au 03.21.92.07.20 pour en demander la réparation (qui est gratuite).

Propreté des trottoirs de la commune

Les trottoirs de la commune sont réservés à la circulation des piétons.

Il est demandé aux promeneurs accompagnés d'animaux domestiques, d'empêcher ceux-ci de déféquer sur le trottoir afin de préserver la propreté de ce lieu de circulation publique et de déposer les excréments dans les poubelles.

Permanence OPAH

Vous êtes propriétaire et vous voulez améliorer le confort de votre habitation.

Vous souhaitez savoir si vous êtes éligible aux aides de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat).

Une permanence est assurée en mairie de Colembert le 1er mercredi de chaque mois, de 9 h 00 à 11 h 00. Munissez-vous de votre déclaration de revenus pour connaître vos droits (tract joint).

Enquête d'utilité publique : zonage de l'assainissement

Par arrêté du tribunal administratif de Lille, une enquête publique ayant pour objet les projets la délimitation des zones d'assainissement des communes d'Alincthun, Belle-Houllefort, Bellebrune, Colembert, Crémarest, Henneveux, Le Wast, Longueville, Nabringhen et Wirwignes, est ouverte.

Le dossier est consultable, aux heures d'ouverture, en mairie.

Vous pouvez consigner vos éventuelles observations dans le registre.

Le commissaire enquêteur sera présent en mairie de Colembert **le 21 février 2014, de 16 h à 19 h**, afin de recueillir les remarques.

Elections municipales de mars 2014

Les élections municipales auront lieu les 23 et 30 mars 2014

Le mode de scrutin de Colembert, commune qui compte moins de 1000 habitants, est établi comme suit :

Les conseillers municipaux sont élus au scrutin plurinominal majoritaire.

Vous pouvez voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou sur une liste.

Il vous est possible de panacher les bulletins de vote.

Les suffrages seront décomptés individuellement.

Contrairement aux précédentes élections, vous ne pouvez voter que pour des candidats déclarés. La liste des candidats sera affichée dans le bureau de vote.

Si vous votez pour une personne qui n'est pas déclarée candidate, votre voix ne pourra être comptabilisée.

Si vous votez à la fois pour des personnes candidates et des personnes qui ne sont pas candidates, seuls les suffrages en faveur des personnes candidates seront comptabilisés.

Vous devez être munis d'une pièce d'identité pour pouvoir voter.

Site internet

Retrouvez l'ensemble des informations sur le site de la commune

www.colembert.fr

Calendrier des Fêtes et Manifestations de la Commune

- **Dimanche 23 février** : Spectacle patoisant organisé par le PEPS,
- **Mardi 25 et Mercredi 26 février** : Loto-bingo organisé par le CACI,
- **Dimanche 2 mars** : Concours de cartes organisé par le PEPS,
- **Mardi 4 mars** : Spectacle pour les familles organisé par le CLEA,
- **Dimanche 23 et 30 mars** : 1er et 2ème tour des élections municipales,
- **Samedi 5 avril** : Loto-quine de l'école organisé par la COOPERATIVE SCOLAIRE,
- **Samedi 12 et dimanche 13 avril** : Braderie baby-junior du CLEA,
- **Jeudi 8 mai** : Commémoration de l'armistice de la guerre 1939-1945,
- **Samedi 24 mai** : Spectacle du club de danse du CLEA,
- **Dimanche 25 Mai** : Elections européennes,
- **Samedi 31 mai et dimanche 1^{er} juin** : Fêtes des voisins,
- **Dimanche 29 juin** : Fête de l'école,
- **Lundi 14 juillet** : Randonnée pour tous,
- **Dimanche 10 et vendredi 15 août** : Tournoi de foot de l'A.S. Colembert,
- **Vendredi 22 août** : Fête de clôture du Centre de loisirs du CLEA,
- **Dimanche 31 août** : Forestopale,
- **Samedi 13 et dimanche 14 septembre** : Braderie baby junior du CLEA,
- **Samedi 20 et dimanche 21 septembre** : Fête de la vallée du Wimereux,
- **Samedi 4 et dimanche 5 octobre** : Ducasse,
- **Dimanche 9 novembre** : Repas de la section locale de l'UNCAFN,
- **Mardi 11 novembre** : Commémoration de l'armistice de la guerre 1914-1918,
- **Samedi 6 et dimanche 7 décembre** : Téléthon.
- **Vendredi 19 décembre** : Arbre de Noël de l'Ecole.